

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011**

**Délibération
n° 2011.11.197**

**Etablissement public
foncier de Poitou-
Charentes :
convention de projet
n°CCP 16-10-001
relative à la ZAC Gare
sur les communes
d'Angoulême et de
Gond-Pontouvre :
avenant n°1**

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

Secrétaire de séance : Rachid RAHMANI

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Redwan LOUHMADI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI,

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacques DUBREUIL, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Victor KERRIGUY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.11.197**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES : CONVENTION DE PROJET
N°CCP 16-10-001 RELATIVE A LA ZAC GARE SUR LES COMMUNES D'ANGOULEME ET
DE GOND-PONTOUVRE : AVENANT N°1**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la « ZAC Gare » sur les communes d'Angoulême et de Gond-Pontouvre, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF PC) ont conclu le 18 mars 2010 une convention de projet, approuvée par délibération n°249 du conseil communautaire du 10 décembre 2009.

Cette convention prévoit que le périmètre d'intervention de l'EPF PC se limite strictement au périmètre de la ZAC. Or, il apparaît que la parcelle cadastrée section AP n°46 sur la commune d'Angoulême n'est pas incluse dans le périmètre de la ZAC suite à une erreur technique de référencement.

Cette parcelle bâtie, de 78 m², est enclavée sur deux côtés dans la parcelle n°860 comprise dans le périmètre de la ZAC. Elle est donc totalement intégrée à l'îlot dit « Renaudin » qui fait partie du programme d'aménagement de la ZAC. Les deux parcelles, propriétés du département de la Charente, sont à la vente.

Il est alors proposé de faire évoluer le périmètre d'intervention de l'EPF PC et de modifier l'article 3 de la convention n° CCP 16-10-001 pour intégrer la parcelle AP 46 de la commune d'Angoulême.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 12 octobre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de projet n° CCP 16 - 10 - 001 relative à la « ZAC Gare » sur les communes d'Angoulême et de Gond-Pontouvre, ayant pour objet d'intégrer la parcelle AP 46 au périmètre d'intervention de l'EPF PC.

D'AUTORISIER Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 novembre 2011

Affiché le :

10 novembre 2011

